

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

11 février 2013

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 17 décembre 2012

Le procès verbal du conseil municipal du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

VŒU

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

DEL001-13 Soutien au projet de loi "Mariage pour tous"

La France, après les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Portugal, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud et l'Argentine, s'apprête à son tour à accorder le droit au mariage et à l'adoption pour tous. Ce faisant, la France respecterait une des 3 notions de sa devise, l'égalité.

En autorisant le mariage de personnes de même sexe et l'adoption, la France franchirait une nouvelle étape importante dans la reconnaissance d'un même droit pour chacun à fonder une famille.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote, affirme sa détermination à ce que le principe républicain d'égalité soit pleinement respecté et de demander, par conséquent, que le droit au mariage et à l'adoption soit élargi aux couples de même sexe et apporte son soutien au projet de loi actuellement en discussion à l'Assemblée nationale.

RAPPORTS

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

DEL002-13 Rapport 2011 des Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise

Les conseillers prennent acte à l'unanimité du rapport d'activité.

FINANCES ET ECONOMIE

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL003-13 Reprise anticipée du résultat 2012 sur le budget principal de 2013

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2012 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la ville.

En conséquence, il est proposé

- d'intégrer des restes à réaliser 2012 : dépenses : 482 640,23 €
- d'affecter la somme de 27 145,97 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser
- d'affecter pour la section de fonctionnement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 3 020 321,36 €
- d'affecter pour la section d'investissement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 455 494,26 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2012 pour le budget principal de la ville de 2013.

DEL004-13 Reprise anticipée du résultat 2012 sur le budget annexe de l'eau 2013

Dans le même cadre que la délibération précédente, il est proposé :

- d'intégrer des restes à réaliser 2012 : dépenses : 1 343,71 €
- d'affecter pour la section de fonctionnement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 657 236,54 €
- d'affecter pour la section d'investissement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 246 590,74 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2012 pour le budget annexe de l'eau 2013.

DEL005-13 Budget primitif 2013 (budget principal et budget annexe de l'eau)

Budget "Ville"

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 10 615 001,36 €

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 5 011 428,62 €

Budget "Eau"

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 778 236,54 €

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 983 227,28 €

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 5 abstentions, approuve le budget principal et le budget annexe de l'eau pour l'année 2013.

DEL006-13 Fixation des taux des taxes locales à partir de 2013

Face à cette situation, dans un contexte marqué par la crise économique avec une tension importante sur le pouvoir d'achat des ménages, une réflexion a été entreprise par la municipalité sur la fiscalité locale pour 2013 avec pour objectif de redonner du pouvoir d'achat aux ménages, particulièrement pour les locataires mais également aux propriétaires occupants.

En modifiant les taux de la fiscalité directe locale avec une augmentation des taux de la taxe foncière qui concerne les propriétaires (ménages et entreprises) et une baisse de 50% des taux de la taxe d'habitation (qui concerne l'ensemble des ménages, qu'ils soient propriétaires ou locataires), un rééquilibrage des participations fiscales est possible tout en permettant une meilleure justice fiscale en redonnant du pouvoir d'achat aux giérois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des trois taxes communales à compter de l'année 2013, comme suit :

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,65 %

DEL007-13 Avenant n°3 au marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux (lot 01)

Le marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux ayant pris fin au 31 juillet 2010, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts : lot 01 – nettoyage courant et lot 02 – nettoyage des vitres. Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

Les marchés ont pris effet au 1^{er} septembre 2010.

Compte tenu de l'utilisation par une association du local situé au 2 rue de l'Isère, il convient d'intégrer l'entretien de celui-ci dans le marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 01 – nettoyage courant et procéder à sa notification.

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**
Rapporteur : Pierre VERRI
DEL008-13 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Compte-tenu, de départs de la commune, il convient de procéder à un renouvellement partiel de la Commission communale des impôts directs.

M. le Maire propose au conseil municipal de soumettre au Directeur des Services Fiscaux la liste de noms ci-après.

Giérois

NOM	PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE
GINET	Mireille		6 rue du Japin – 38610 GIERES
BEAUGEON	Joëlle		11 rue de Palettes – 38610 GIERES
BRETON	Jacques		Rue de la Plaine – 38610 GIERES
LEGUY	Monique	Retraite	16 rue du Petit Jean – 38610 GIERES

<u>Extérieurs</u>			
NOM	PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE
SCHWEITZER	Jacques	Retraité	Champ Duret – 38610 VENON
BAILLE	Alain	Retraité	15 rue Amédée Morel – 38000 GRENOBLE

URBANISME
Rapporteur : Paul BERTHOLLET
DEL009-13 Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan annuel des acquisitions et des ventes réalisées par la ville en 2012.

DEL0010-13 Acquisition de la parcelle AP n°157 appartenant à Monsieur CHARLES Henri – rue des Routoirs

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, un emplacement réservé (ER11) destiné à *l'élargissement au carrefour de la rue de la Gare et de la rue des Routoirs et l'élargissement de la rue des Routoirs (2,00m)*, afin d'y aménager la voirie et les trottoirs.

Dans le cadre de l'urbanisation de l'éco quartier du Petit Jean et suite à l'étude réalisée sur les circulations et les stationnements du secteur, la rue des Routoirs doit être prolongée en direction du quartier du Chamandier.

Il convient d'engager les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la rue des Routoirs pour la sécurité des usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AP n°157 appartenant à M. CHARLES Henri, à titre gratuit, décide de reconstruire le mur de clôture en limite de propriété et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL0011-13 Acquisition des parcelles appartenant à la METRO concernant l'itinéraire cyclable d'intérêt d'agglomération

La communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (METRO) s'est portée acquéreur, en 2009, d'un ensemble de terrains nécessaires à la réalisation de la « liaison piétons-cycles Gare / Japin » inscrite au réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt d'agglomération. Cet itinéraire cyclable est aujourd'hui réalisé (de la rue de la Gare à la rue du Moiron) et a vocation à entrer dans le patrimoine de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles appartenant à la METRO, au prix d'un euro symbolique dispensé de paiement et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL0012-13 Budget eau – Fixation de la part communale dans le prix de l'eau potable

Le conseil municipal par délibération du 11 février 2008 a approuvé un contrat de Délégation du Service Public – DSP – de l'eau potable avec la société SERGADI à compter du 1^{er} avril 2008. Dans le cadre de ce contrat, en dehors de la rémunération du délégataire, dont la tarification est indexée annuellement, il est nécessaire d'envisager une part communale pour permettre l'équilibre du budget en matière d'investissements et de renouvellement des réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une part fixe annuelle communale de 18,00 € HT, une part proportionnelle au mètre cube de 0,3118 € HT, de prendre acte du tableau de tarification du délégataire après révision des prix pour la période 2013 – 2014 et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

DEL0013-13 Élaboration d'un plan-guide et mise en œuvre du projet urbain Polarité EST : approbation de la nouvelle convention partenariale

La présente délibération a pour objet d'exposer les enjeux et les principes d'une démarche partenariale entre la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole (la Métro), le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de

Grenoble, les communes de Gières, Grenoble, Meylan, La Tronche et Saint-Martin-d'Hères et l'Université de Grenoble pour la mise en œuvre du projet urbain "Polarité EST" de l'agglomération grenobloise et d'approuver la convention partenariale correspondante.

Le conseil municipal de Gières a déjà validé une première version de la dite convention en séance du 13 décembre 2010 par délibération n°DEL12 8-10. Il s'avère indispensable que le Conseil Municipal se prononce sur une nouvelle convention car un nouveau partenaire a été associé à la démarche : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble. De plus, la convention a fait, depuis, l'objet de modifications à la demande de certains partenaires.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 5 abstentions, approuve la convention partenariale "Polarité EST entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC, le CHU de Grenoble et les communes de Gières, Grenoble, Meylan, La Tronche et Saint-Martin-d'Hères, et l'Université de Grenoble" et autorise M. le Maire à signer la convention partenariale pour une première durée de 3 ans (2013 à 2015).

DEL0014-13 Subvention communale à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise dans le cadre de l'accompagnement de la commune dans la phase « émergence des enjeux » préalable au lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en séance du conseil municipal du 13 décembre 2006 (délibération n° 133-06) et a depuis fait l'objet de trois procédures de modification dont la dernière a été approuvée en séance du conseil municipal du 12 mars 2012 (délibération n° DEL024-12). Face aux nouvelles réglementations (Grenelle de l'Environnement,...), à la nécessité d'intégrer le PLU plus largement dans l'intercommunalité ainsi qu'aux enjeux de développement urbain, il faut réfléchir à son évolution.

Pour mener à bien à cette réflexion, la commune souhaite solliciter l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) notamment dans la préparation et l'animation de deux séminaires de réflexion stratégique préalable au lancement de la procédure de révision du PLU, mobilisant les élus de la commune, les techniciens et les membres de la commission extra-municipale « aménagement de l'espace ».

Cette mission de l'AURG se décompose de la manière suivante :

- une réunion technique préparatoire aux séminaires.
- une animation d'un premier séminaire sur les thématiques « aménagement urbain » et « économie ».
- une animation d'un séminaire sur les thématiques « environnement » et « énergie ».
- une rédaction des principaux enjeux stratégiques motivant la mise en révision du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur les missions de l'étude, tels que détaillées ci-dessus, de solliciter l'expertise de l'AURG pour mener à bien cette réflexion, de verser une subvention de 4 560 euros à l'AURG, dans le cadre de son programme partenarial 2013 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CULTURE

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

DEL0015-13 Facilité de paiement pour le règlement des droits de scolarité à l'école municipale de musique

L'inscription à l'école municipale de musique implique l'acquittement de droits de scolarité en début d'année scolaire. Il est rappelé que cette inscription engage la famille et les élèves pour la durée d'une année scolaire.

Afin d'alléger la charge que ces frais peuvent représenter pour certaines familles, il leur est proposé de régler ceux-ci mensuellement ou trimestriellement.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette nouvelle disposition.

VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Jean-PAVAN

DEL0016-13 Dénomination des salles communales du Chamandier « Espace Olympe de Gouges »

Créé dans les années 1990, le quartier du Chamandier regroupe environ le 1/5^{ème} de la population de la commune de Gières. Composé d'immeubles collectifs, le quartier du Chamandier dispose, entre autre, de salles communales.

Ces dernières se composent de deux salles d'environ 80 et 60 m² chacune, de sanitaires, d'espaces de rangement et de dégagement. La volonté de l'équipe municipale est de redynamiser l'activité communale et associative dans les deux salles. Cette démarche s'est accompagnée en 2012 par une nouvelle requalification des espaces extérieurs des salles : aménagement du parvis, démontage du auvent, création d'une clôture, plantation d'espaces verts, réhabilitation de la façade,...

Les salles ainsi réaménagées, la démarche de la municipalité se concrétise par une nouvelle dénomination des locaux : « Espace Olympe de Gouges ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les salles communales du Chamandier « Espace Olympe de Gouges».

ÉDUCATION ET EMPLOI

Rapporteur : Habib EL GARÈS

DEL0017-13 Attribution d'une subvention au Collège le Chamandier pour le voyage en Toscane

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, un voyage culturel et linguistique est proposé durant l'année scolaire aux collégiens giérois :

- un voyage intitulé « Voyage culturel en Toscane »

Ce voyage aura lieu du 12 au 17 mai 2013 (5 nuitées). Il prévoit la visite de Florence, Pise, Lucques, Sienne des élèves des classes de 5^{ème}.

20 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiatives, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de la commune de 5 € par jour et par élève et donc d'octroyer une subvention globale de 500 € pour ce séjour.

SECTEUR SOCIAL

Rapporteurs : Christine PICCA et Christiane EGEA

DEL0018-13 Signature d'une convention avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) relative au regroupement familial

La loi n°2003-119 du 26 novembre 2003 a confié aux maires un rôle éminent dans la procédure de regroupement familial puisqu'il est chargé depuis lors de la vérification des conditions de logement et de ressources.

La convention s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le Maire et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) concernant cette procédure de regroupement familial en permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges qui à terme faciliteront les processus d'informations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à l'OFII l'enquête logement et l'enquête ressources (niveau II) et autorise M. le Maire à signer la dite convention.

DEL0019-13 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-1, L.5211-5 et suivants les articles L.5211-14, L.5211-20, L.5211-20-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE) en date du 24 octobre 2012 portant approbation de la modification statutaire envisagée,

Vu le projet de statuts établi à cet effet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts qui a pour objet de remplacer les précédents statuts et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21h30.